



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 15 janvier 2025

## SECTION des SATELLITES

# HORAIRES ET LIEUX DE TRAVAIL EN BUREAUX DE POSTE : ATTENTION, DANGER !

De nouvelles règles de gestion du personnel des chargés de clientèle rentreraient en vigueur en janvier (instructions 2024-80 et 2024-81 et 2025-1) ... ce serait une catastrophe : Réduction des effectifs, plus d'horaires prévisibles, réorganisations en permanence et plus tous les deux ans !

### Plus d'horaires de travail fixes ?

Les Directeurs de Secteur (DS) ont déjà un objectif Force de Travail Utilisée (FTU). Il devrait correspondre à leur objectif de forces de travail. Or, cet objectif est inférieur aux moyens nécessaires définis dans le cadre d'organisation du secteur : donc moins de moyens que prévus et nécessaires...

La prise en compte de la FTU pour les DS, qui permet d'accompagner la montée en charge de l'utilisation de POP Intelligence Artificielle (toujours écrit par La Poste, avec objectif de supprimer du personnel) : les feuilles de présence seraient donc être établies, en s'affranchissant des horaires définis dans les cadres d'organisation des secteurs entérinés en Comité Technique. Cela permettrait de compenser plus facilement les absences, sans ajouter de personnel supplémentaire.

En revanche, tant pis pour les horaires habituels des Chargés de Clientèle. On leur demandera souvent au dernier moment de changer d'horaires ou de brigade ; plus personne ne saura comment il va travailler les semaines suivantes.

Les DS et les cadres, RE et REC sont par ailleurs soumis à des pressions inacceptables et sont en difficulté pour assurer le bon fonctionnement des bureaux. La prise en compte de la FTU par les cadres, qui permet d'accompagner la montée en charge de l'utilisation de POP Intelligence Artificielle les contraint à faire comme ils peuvent en menant des pressions sur les personnels ce qui met tout le monde en difficulté et en souffrance. **Il faut au contraire des effectifs suffisants et des horaires de travail fixes et lisibles pour travailler dans de bonnes conditions et assurer une bonne qualité de service.**

### Plus de lieu de travail fixe ?

La Poste tente également, de son propre chef, la mise en place de mesures unilatérales sur la gestion des Chargés de Clientèle pour que ces derniers travaillent sur plusieurs secteurs jusqu'à 20 km sans qu'ils aient leur mot à dire... Pour les CCR, ce serait 60 km. Et ces mesures sont annoncées pour une mise en place fin janvier 2025.

Bref, la stabilité des horaires, des lieux de travail, des trajets pour les Chargés de Clientèle et des moyens humains alloués risque de voler en éclat en 2025 ! C'est l'arbitraire patronal, et on délègue aux DS et aux cadres le sale boulot. Rappelons que la Poste a cherché à obtenir la signature de certains syndicats, et que ce projet était tellement scandaleux que personne n'a signé, même pas les syndicats « réformistes » (ou plutôt complaisants) !!

**Laissons-nous la Poste passer en force ? Comment vont se positionner les élus du CSE ?**

### Vers un arbitraire patronal complet ?

Le délai de prévenance de 7 jours existe encore. Si on vous change vos horaires sans ce délai de 7 jours, vous êtes en droit de refuser. N'hésitez pas à nous appeler en cas de problème.

Pour les CCR, le délai de prévenance doit être « raisonnable ». Donc un manager peut vous prévenir la veille, et dire que c'est un délai raisonnable.

.../...

